

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	12 (1924)
<b>Heft:</b>	178
 <b>Artikel:</b>	De-ci, de-là...
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-258122">https://doi.org/10.5169/seals-258122</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pour ce jour-là, et enfin le personnel ne sera guère soulagé parce que son service n'en sera que plus chargé le samedi soir et le lundi... Malgré toutes ces objections, le projet a été voté à une forte majorité. Ceux qui le désirent pourront toutefois faire chercher leur courrier au bureau de poste.

La faute commise par nos électeurs lors de la votation du 3 juin, qui devait étendre le monopole de l'alcool sur toutes les boissons distillées, est maintenant payée cruellement par les revenus des cantons. Non seulement le monopole n'a rien produit cette année, mais la Régie peut à peine couvrir ses frais d'administration ! La demande de lui verser 10 millions de la caisse fédérale, afin qu'elle puisse faire ses distributions aux cantons, a heureusement été repoussée. Il faut que, dans tout le pays, les électeurs se rendent compte de la portée désastreuse de la votation et que la majorité se montre plus mûre et moins intéressée une autre fois. Une subvention de 20 centimes par tête d'habitant sera toutefois allouée, à répartir sur deux ans, mais elle devra être affectée à soutenir les œuvres antialcooliques.

A ce propos, M. de Dardel a touché du doigt une anomalie qui existe entre la Régie des alcools, instituée jadis pour diminuer l'alcoolisme, et la tendance à en faire pour le fisc une importante source de revenus, alimentée par la consommation de ce même alcool que, au point de vue moral, on voudrait faire disparaître. Il propose de profiter du fait que l'institution est arrivée à un rendement de zéro pour la supprimer et la remplacer par un impôt sur la consommation des boissons distillées. M. Musy — averti par l'expérience — s'oppose à abandonner une mesure établie avant que la loi qui devrait la remplacer ne soit votée ! Optimiste sur ce point encore, il promet le rétablissement de l'équilibre financier de la Régie pour 1925.

Un projet de M. Schulthess d'élever le droit d'entrée sur la benzine de 10 à 20 fr. par 100 kg. lui amène l'opposition la plus vive d'une partie des députés, dont M. de Rabours se fait le porte-voix. L'automobilisme, dit-il, n'est plus une affaire de luxe aujourd'hui (cela dépend des autos !) mais un moyen de transport dont notre commerce et notre industrie ont besoin comme d'un instrument de travail. Notre vie économique souffrirait gravement si on lui imposait une charge nouvelle au moment où la crise générale sévit encore. Après explication de M. Schulthess, l'assemblée accepte enfin une augmentation de 5 fr. Une proposition est faite aussi de n'élever que les droits pour la benzine légère dont use l'automobile de luxe et de maintenir l'ancienne taxe pour la benzine lourde des camions. La question sera tranchée par le Département d'Economie publique jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau tarif général.

Un projet de loi fédérale sur les automobiles a été discuté dans plusieurs séances du Conseil des Etats et l'entrée en matière en a été voté. Comme il fallait s'y attendre, dans la discussion des articles les mesures fédérales se sont trouvées différentes des prescriptions cantonales appliquées jusqu'ici et ont causé des différends de compétence. Plusieurs articles ont été renvoyés à la commission. Nous y reviendrons lorsque le projet sera plus avancé.

Sur le terrain international, M. Motta a prononcé un grand discours sur la situation actuelle de la Suisse vis-à-vis de la France concernant les zones, en réponse à une interpellation de M. Seiler (Bâle-Campagne). M. Motta est plein de confiance et souhaite que le conflit des zones soit liquidé par un arbitrage loyal.

Deux nouvelles interpellations de MM. Schmid et Schneider ont montré au Conseil Fédéral que les représentants du peuple n'auront de repos ayant que la Convention de l'opium

soit ratifiée par nous. M. Motta, partisan convaincu de la ratification, a répondu que l'affaire est en bonne voie et que la résistance des adversaires semble brisée par la volonté du peuple d'accomplir rapidement ce devoir de loyauté et de solidarité internationale.

Une motion de M. Forrer, engageant le Conseil Fédéral à soutenir les œuvres de secours en faveur de l'enfance et de la jeunesse des pays et des régions particulièrement éprouvées par la guerre, a été acceptée, malgré l'opposition de M. de Dardel, qui voudrait par principe réservé ces entreprises à la charité privée, à la Croix-Rouge et à d'autres œuvres d'assistance. La Confédération étant déjà venue en aide aux enfants autrichiens, à la Russie, au Japon, il serait étrange qu'elle se désintéressât de la misère des affamés d'Allemagne. Le Conseil Fédéral examinera la question tout en tenant compte de notre budget restreint.

A. LEUCH-REINECK.

*MERCI, et bien vivement, à tous ceux qui ont répondu à notre demande en nous retournant les numéros, dont nous n'avions plus un exemplaire, du Mouvement du 14 décembre. Et merci aussi à tous ceux qui nous ont adressé, à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, des vœux auxquels nous avons été très sensible de prospérité pour notre journal, et des paroles aimables à son endroit.*

## De-ci, De-là...

### Le dogme de la souveraineté populaire.

D'un excellent et spirituel article de Mlle Léonie Zanta, l'auteur apprécié de la *Psychologie du féminisme*, dans le *Figaro* (20 décembre) :

« ... Le peuple est à la fois homme et femme. Regardez-le dans la rue, aux usines, au théâtre, au cinéma, dans le métropolitain; dans les autobus, faites le recensement, et vous conclurez — ou plutôt essayez une petite expérience qui fait oublier la longueur des trajets et vous m'approuverez. Dans un autobus, comptez le nombre total des voyageurs, puis le nombre fragmentaire des hommes. Posez sous forme de fraction en dénominateur le premier chiffre trouvé, en numérateur le second, et vous aurez la formule souveraineté populaire représentant le plus souvent un tiers de la nation... »

« Nous croyons bien que, chez nous, avec une modification de la proportion arithmétique sans doute, l'expérience serait aussi concluante.

### Encore un succès féminin.

Lors du récent concours à l'internat des hôpitaux de Paris, Mlle Germaine Dreyfus-Séé vient de se classer première sur plus de 650 concurrents. Il faut savoir ce que représente de difficultés le concours de l'internat pour apprécier à sa valeur ce succès.

Mlle Dreyfus, qui est âgée de 28 ans, a débuté comme travail médical pratique — elle était alors seulement étudiante — dans une ambulance pendant la guerre. A la conclusion de la paix, elle a repris avec ardeur ses études, et a notamment passé une année dans le service neurologique de la Salpêtrière.

Notons encore les noms suivants de femmes admises à ce même concours: Mlles Simonne Lévy, Corbillon, Richard, Linossier, Wayn-

## Appel au public charitable

### La misère est grande

*Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!  
Le véritable chemin de la bonté, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.*

*Ames charitables, œurs compatissantes, lors des déménagements, revues de maisons, de garderoberies, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites boutiques de*

### LA MAISON DU VIEUX

*(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06  
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1353*

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant, Formez le samedi après-midi, Pensez avant tout aux pauvres du pays.

baum; Wolff, et comme internes provisoires, M<sup>es</sup> Hébert, Bach, Boegner.

#### **M<sup>me</sup> Curie et le 25<sup>e</sup> anniversaire du radium.**

Toute la presse quotidienne ayant parlé de cette cérémonie, nous n'y revenons que pour joindre nos félicitations très chaudes à celles qui ont été exprimées à l'émみて physicienne pour sa découverte capitale. On sait qu'il y a eu grande cérémonie en Sorbonne, à laquelle ont participé le recteur de l'Université de Paris et le ministre de l'Instruction publique, et que l'annonce a été faite à M<sup>me</sup> Curie d'une pension de 40.000 fr. que va lui servir, à titre de reconnaissance, la République française. Ce n'est que pure justice.

Mais n'est-il pas curieux que cette même M<sup>me</sup> Curie soit, de par la loi française, assimilée à une mineure et à une incapable dès qu'il s'agit de choisir un conseiller municipal, fût-ce à Landerneau ou à Carpentras?...

#### **Chez un confrère.**

Nous apprenons avec regret que M<sup>me</sup> Jane Misme, qui fonda, voici dix-huit ans, le journal féministe *la Française*, et qui l'a depuis lors dirigé avec autant de talent que de ferveur féministe, quitte la direction en raison de la nouvelle organisation que l'éternelle difficulté financière impose à ce journal.

Nous tenons à dire ici à M<sup>me</sup> Misme tout ce que nous devons à son journal comme informations sûres, inspiration élevée, belle tenue littéraire, et aussi comme type fort apprécié de journal féminin français. Nous savons d'ailleurs que ces qualités ne seront pas perdues, puisque M<sup>me</sup> Misme collabore régulièrement à *l'Œuvre*, donnant chaque jeudi, ainsi que M<sup>me</sup> Maria Vérone, une chronique féministe à ce quotidien.

#### **Conseil national des femmes italiennes.**

*L'Attività femminile sociale*, organe du C. N. I., consacre en entier son dernier numéro à l'Assemblée annuelle de cette Association, qui a eu lieu cet automne à Sienne. C'est toujours avec joie que nous, qui connaissons surtout l'Italie comme pèlerinage d'art, enregistrons dans ces murs historiques des réunions comme celle-ci, où, sous l'emblème de la louve hiératique de la Cité, on a discuté de problèmes sociaux et féminins tout à fait modernes: éducation nationale et professionnelle, nouvelle organisation des lycées féminins et situation des professeurs femmes, Charte de l'enfant, hygiène infantile, abolition de la réglementation de la prostitution, Société des Nations et pacifisme, et, *last but not least*, suffrage féminin — ceci se passait avant les débats de décembre à la Chambre. Une seule opposition s'est manifestée dans l'auditoire, malgré les invités répétées à la discussion: celle du Dr d'Ormea, directeur de l'Asile d'aliénés de Sienne, cette opposition portant d'ailleurs surtout sur l'octroi aux femmes du vote parlementaire, et l'orateur étant partisan du suffrage féminin municipal. A quoi M. Martini, avocat, répondit de façon très brillante et préemptoire, et aux applaudissements de tout l'auditoire, que « du moment que la femme avait dû descendre du piédestal où l'on aimait à la voir dans l'arène de la lutte économique et sociale, le premier devoir était de lui reconnaître les mêmes droits qu'aux hommes ». Et M<sup>me</sup> S. Scelba, qui présidait cette séance, et avait introduit la conférencière, M<sup>me</sup> Lidia Poët, avocate, put ainsi clore la discussion en relevant spirituellement que la collaboration entre hommes et femmes toujours demandée par le C. N. I., ces deux messieurs venaient d'en prouver la réalité.



#### **Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin**

##### **Communications du Comité Central.**

Le C. C. a le plaisir d'annoncer l'adhésion à l'A. S. S. F. d'une 23<sup>e</sup> Section: *Sektion Baden des Aarg. Verbandes für Frauenfragen*, présidente M<sup>me</sup> Clara Zellweger, Dr en médecine, Baden. Notre plus cordiale bienvenue.

##### **Nouvelles des Sections.**

LAUSANNE. — M. Charles Secretan, avocat, a répondu favorablement à l'appel qui lui avait été adressé par notre Comité, et nous donnera en janvier un cours de droit élémentaire en quelques

leçons. Nous espérons que de nombreuses inscriptions témoigneront de l'intérêt de nos membres pour des questions si actuelles, et dont l'utilité s'affirme chaque jour plus incontestable. Le cours aura lieu le vendredi soir et coûtera 5 fr. S'inscrire chez M<sup>me</sup> Rey, Mousquines, 38, Lausanne.

L. R.

NEUCHATEL. — L'Association cantonale neuchâteloise pour le S. F. a tenu, le 15 décembre, à Neuchâtel, sa 5<sup>e</sup> assemblée annuelle; 4 sections sur 5 étaient représentées; chacune a rendu compte de son activité. Le rapport de la présidente, M<sup>me</sup> Thiébaud, mentionne les efforts de propagande tentés, sans beaucoup de succès, par le Comité cantonal. Les sections sont invitées à se tenir au courant de l'inspection du travail des jeunes gens et des femmes dans les arts et métiers, qui résulte de la loi fédérale entrée en vigueur en octobre 1923; dans le canton de Neuchâtel, cette surveillance sera confiée aux préfectures. — Puis, l'assemblée entend et discute un rapport de M<sup>me</sup> Porret sur l'admission des femmes dans les jurys des tribunaux et les autorités tutélaires. — Le bureau sortant de charge est renouvelé. La présidente, non rééligible, est remplacée par M<sup>me</sup> Porret.

E. P.

#### **En réponse...**

##### **Nouveaux abonnements (depuis le 15 décembre)**

M<sup>me</sup> B. (Genève), 1 abonnement.  
Par le Groupe suffragiste de Bienné, 7 abonnements.  
Par M<sup>me</sup> E. (Etats-Unis), 1 abonnement.  
Union des Femmes (Avenches), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> S. (Leysin), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> J. M. (Moudon), 1 abonnement.  
Ligue des Femmes juives (Genève), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> de V. (Pékin), 1 abonnement.  
Par M<sup>me</sup> B.-S. (Gênes), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> Bl. (Genève), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> St. (Schwarzenbourg), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> Ch. (Vevey), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> Dr R. (Fontaines), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> W. (Genève), 1 abonnement.  
Dr Sch. (La Chaux-de-Fonds), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> L. S. (Le Locle), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> A. P. (Rouen), 1 abonnement.  
M<sup>me</sup> L. V. (Buttes), 1 abonnement.

#### **Union des Femmes de Genève 22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE**

**Local:** Ouvert tous les jours sauf, le jeudi après-midi, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h.

**Bibliothèque:** Lundi, mardi et vendredi, de 10 h. à midi et de 15 à 17 h.

**Secrétariat des Intérêts féminins:** (Bureau de renseignements) lundi et vendredi de 16 à 18 h.

**Bureau de Placement (gratuit):** Mardi et vendredi de 9 h. à midi.

**S.O.C.**

#### **Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE**

##### **MANUFACTURE DE VÊTEMENTS**

**ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS  
en Laine, Soie Artificielle, etc.**

##### **BAS, CHAUSETTES, JAQUETTES, etc.**

**MAGASINS DE VENTE:**

**GENÈVE, Rue du Marché, 40. || BALE, Freiestrasse, 105.**

**LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.**

**NEUCHATEL, Paub. de l'Hôpital, 19**

**GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10**